

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

Absent excusé : Monsieur MORILLON Christophe qui a donné pouvoir à Madame BREMAUD Dany.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 1^{er} Avril 2021. Le compte rendu est approuvé.

1- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres pour le marché de prestation de service pour la fourniture de repas destinés à la restauration collective

Madame Amélie Desset informe le Conseil Municipal de la réunion de travail entre élus et représentants des parents d'élève sur le cahier des charges de la future consultation. Il en ressort une satisfaction des parents d'élèves, notamment sur la considération des enfants en tant que consommateurs. Une remarque des parents sur la diversification des laits (notamment végétaux) doit être prise en compte dans le cahier des charges.

D'autres remarques ont été émises, la vigilance sur les menus végétariens, par rapport aux produits transformés, la saisonnalité des poissons en plus de l'éco label.

Catherine SPRIET a également demandé que soient ajoutées l'animation pour la maison de retraite et la visite du cuisinier 1 fois par mois.

La politique d'achat devra réduire les transports ainsi que la demande de 50% des produits en circuits courts avec une augmentation de 5% / an.

Points relevant de l'expérience avec API :

Commission menu avec des représentants des parents d'élève, maison de retraite et élus.

Bon équilibre constaté avec le prestataire actuel. Vigilance toutefois (le Val du Mignon a changé, ils avaient API comme prestataire).

Monsieur le Maire ajoute qu'il recommande aux élus d'aller manger au restaurant scolaire, cela permet de mieux se rendre compte de la qualité servie.

Dans le cadre de l'appel d'offre à venir concernant le marché de prestation de services pour la fourniture de repas pour la restauration collective de St Hilaire la Palud, il convient de procéder à la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui sera en charge de choisir l'offre, donc attribué le marché. En effet la CAO est toujours obligatoire, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre.

Après avoir entendu le rapport de Mr le maire,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- Dans une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres pour le marché de prestation de services pour la fourniture des repas pour la restauration collective de St Hilaire la Palud.

Une seule liste est proposée :

Membres Titulaires

Mme Amélie DESSET
Mr Patrick GERMAIN
Mme Catherine SPRIET

Membres suppléants

Madame Nathalie CLAIN
Mr Christophe ROGOSKI
Mme Dany BREMAUD

Il a été procédé au vote à Main levée à l'unanimité des membres présents ainsi qu'au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

nombre de votants : 19
suffrages exprimés : 19

nombre total de sièges à pouvoir : 3
nombre de voix obtenues par la liste 19

Sont déclarés élus à la commission d'appel d'offres :

Membres Titulaires

Mme Amélie DESSET
Mr Patrick GERMAIN
Mme Catherine SPRIET

Membres suppléants

Madame Nathalie CLAIN
Mr Christophe ROGOSKI
Mme Dany BREMAUD

2- Marché pour la fourniture de repas destinés à la restauration collective : validation du cahier des charges - lancement de la procédure

Un groupe de travail constitué d'élus et de représentants de parents d'élèves a arrêté le projet de cahier des charges pour la fourniture de repas destinés aux enfants des écoles et résidents des Glycines afin de lancer un marché formalisé conformément à l'article L2124-2, R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique.

Le présent marché de service consiste à fournir et préparer dans les locaux du restaurant scolaire :

- Des repas destinés à l'alimentation des élèves des écoles maternelles, âgés de 2 à 6 ans, et des élèves des écoles élémentaires, âgés de 6 à 11 ans, durant les jours de classe sur le temps méridien,
- Des repas destinés à l'alimentation des adultes déjeunant dans le restaurant scolaire,
- Des goûters pour les enfants fréquentant l'accueil périscolaire,
- Des repas (déjeuner et dîners) destinés à l'alimentation de personnes âgées de la résidence des glycines sur les périodes scolaires, et de ses visiteurs (famille, personnel, groupe de formation, visiteurs extérieurs...)

Le prestataire débutera sa prestation le 1^{er} septembre pour une durée de 1 an reductible 3 fois soit jusqu'au 31 Août 2025. Le marché est estimé à 100 000 € HT/ an.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le cahier des charges joint au présent dossier,
- valider la durée du marché sur 4 ans
- autoriser à lancer la procédure d'Appel d'offres ouvert

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte

3- Renouveau de la convention d'objectif et de financement « accueil de loisirs périscolaires » avec la MSA

Au même titre que la CAF, la MSA soutient les projets conduits en direction des enfants et des jeunes.

En vue de favoriser l'accès de ses ressortissants dans les structures d'accueil de loisirs, et afin que ses familles bénéficient de prestations financières à parité avec celles du régime général, la MSA Poitou finance une prestation de service pour les accueils périscolaires, accueils de loisirs et accueils jeunes. (0.55 € / heure /enfant en 2020).

La convention précédente doit être renouvelée pour 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Madame DESSET informe le conseil municipal de la réunion du Mardi 11 mai à 18h30 à la mairie avec la directrice du centre de loisirs d'été pour la mise au point de la saison 2021. Les inscriptions se feront le samedi 5 juin au matin à la mairie.

4- Convention de service relative à l'habilitation à la consultation du Quotient familial des allocataires MSA

Dans un cadre de simplification des démarches, la MSA propose un nouveau service en ligne permettant aux partenaires de l'action sociale de consulter le montant du quotient familial mensuel de ses allocataires. Ce montant permet de connaître la tranche tarifaire à appliquer à la famille pour la facturation du service. Les informations communiquées sont des informations confidentielles et ce titre, il est indispensable de les transmettre dans un cadre sécurisé. Cette convention permet de fixer le cadre de cet échange de données. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

5- Convention de partenariat avec l'UDAF pour le Point Conseil Budget

Les Points Conseils Budget (PCB) figurent parmi les mesures clés de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un service gratuit labellisé par l'Etat pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières.

L'UDAF 79 a obtenu en novembre l'obtention de 3 labels Point Conseil Budget.

Afin de fluidifier les échanges entre la mairie et le service PCB, une convention de partenariat est proposée.

Cet accord a pour objectif de renforcer la prévention des difficultés financières et d'améliorer l'orientation des personnes de la commune qui y sont confrontées.

Un interlocuteur doit être désigné. Mr le Maire propose Mme Hélène Poyvre, adjointe en charge des affaires sociales et demande l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la convention,
- Désigne Mme Hélène POYVRE interlocuteur du PCB
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

6- Autorisation d'occupation du Domaine Public et délégation du droit de pêche y afférant au profit de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Mr le Maire informe le conseil municipal que la Fédération de Pêche souhaite réaliser des travaux d'une cale de mise à l'eau sur la parcelle AC 267 appartenant à la commune près du cours d'eau La Grande Rigole. L'aménagement consiste en un terrassement de la berge de manière à créer une pente qui permette la mise à l'eau d'une embarcation dans les conditions optimales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de concéder à titre gracieux le droit de pêche sur la parcelle,
- donne l'autorisation à la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du milieu pour réaliser des travaux d'aménagement consistant à la création d'une cale de mise à l'eau et d'une aire partagée ainsi que la pose des panneaux signalétiques.
- Fixe la durée de l'autorisation 4 ans reconductible 3 fois.

7- Modification du tableau des effectifs

Par délibération en date du 4 mars 2021, le poste d'agent polyvalent des espaces verts a été créé sur le grade d'adjoint technique territorial. Le jury de recrutement a retenu la candidature d'un agent titulaire dont le grade actuel est adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir modifier la délibération du 4 mars dernier et créer le poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps plein pour le poste d'agent polyvalent des espaces verts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la modification demandée.

8- Demande de prise en charge du financement d'un abaissement de trottoir route du Pont du Pairé

Par courrier reçu le 8 avril dernier, un riverain de la route du pont du Pairé demande à la commune de bien vouloir lui rembourser la réalisation de l'abaissement du trottoir qu'il a pris en charge lors des travaux de la route du pont du pairé.

En effet ce riverain a acheté le bien en 2019 et a changé l'accès de sa maison, les trottoirs ayant été faits récemment et un bateau étant également existant sur l'entrée d'origine, la municipalité lui a demandé de prendre en charge ces travaux qui se sont élevés à 706€.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur cette demande.

Clément MATHÉ : Il souhaiterait connaître les motivations du refus par l'ancien conseil municipal.

Dany BREMAUD : Les premiers travaux réalisés par les propriétaires ont été déclarés à la mairie cependant le mur de clôture avec le changement d'accès a été monté sans déclaration. Le département, compétent pour l'accès sur route départementale, a refusé dans un premier temps, puis accepté moyennant l'enlèvement du terre-plein central à la charge des demandeurs. Madame BREMAUD a demandé l'avis du conseil municipal sur la prise en charge de l'abaissement de trottoir étant favorable en raison de la réhabilitation d'une maison. Le conseil municipal a refusé suite à l'absence de déclaration du mur au départ. Tout ceci a été vu en questions diverses, il n'y a pas eu de délibération. Il manquait le coût de prise en charge qui n'avait pas été présenté au dossier.

Patrick LEBLOND : Cette situation a été générée par le non-respect de la règle au départ. Attention à la création d'un précédent.

Frédéric ROUILLON : Il convient de garantir l'équité de traitement, il cite le cas de travaux dans la grande rue en face du garage (élargissement du bateau pendant les travaux de la route de Niort – apparition d'une porte de garage)

Natacha RACOIS indique que les travaux auraient pu être intégrés aux travaux du pont du Pairé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 4 voix Contre (C. SPRIET, P. LEBLOND, C. MORILLON, A. DESSET), 3 voix Pour (F.ROUILLON, S. IZAMBART, N. RACOIS) et 12 Abstentions :

- Refuse la demande de prise en charge de l'abaissement du trottoir.

9- Acquisition foncière à la Palud pour la mise en place d'une réserve incendie

Monsieur le Maire expose :

Il est nécessaire de mettre aux normes la défense incendie de la Palud. Le SDIS a été consulté et a émis des préconisations sur les distances et le matériel à mettre en place afin de couvrir le Village mais aussi les bâtiments de la minoterie et les bâtiments agricoles récemment construits. Le lieu a été déterminé.

La commune possède un terrain à ce niveau (parcelle ZN 105) mais celui-ci n'est pas assez large pour accueillir la bâche incendie.

Les propriétaires riverains ont été contactés parcelle ZN 112,113 et 104.

Les propriétaires des parcelles ZN 112 (60 m²) et ZN 113 (70 m²) ont donné leur accord pour vendre à la commune leur parcelle à hauteur du tarif de vente des terres agricoles. Ils ont également donné leur accord pour que les travaux puissent être engagés avant la signature de l'acte car ces travaux deviennent urgents.

Les propriétaires de la parcelle ZN 104 souhaite échanger la partie du terrain nécessaire avec le reste de la parcelle ZN 105 non utilisé pour la bâche mais aussi

les parcelles ZN 108, 109, 110 et 111 que la commune s'engage à acheter.

Un devis de 3720 € TTC pour l'achat d'une citerne souple est proposé par la SOFAREB (fournisseur de la citerne de Sazay). Il conviendra de mettre en place une clôture et réaliser des travaux de réalisation d'une plateforme stable et compactée.

Mr le Maire informe l'assemblée que les propriétaires de la minoterie de Courçon ont accepté également de participer à l'installation de cette réserve à hauteur de 3000 €.

En effet lors du dépôt du permis de construire de leur nouveau bâtiment il était prévu qu'ils installent ce type d'équipement. Dorénavant ils pourront bénéficier de la réserve incendie de la Palud car elle sera située à moins de 200 m de leurs bâtiments.

Monsieur le Maire ajoute que le bio des coopératives de la Minoterie de Courçon sera entreposé dans les silos de La Palud.

Il est demandé de bien vouloir :

- accepter l'acquisition des parcelles ZN 112 et 113
- autoriser le maire à engager les démarches pour l'échange des parcelles
- autoriser le maire à signer les actes associés
- autoriser le maire à signer la convention de participation avec la Minoterie de Courçon.
- autoriser le maire à engager les travaux

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Adopte à l'unanimité.

10- Echange et débat sur le projet d'un site touristique et culturel

Monsieur le Maire propose d'échanger et débattre sur un projet touristique et culturel qui pourrait être créé soit sur le site du Petit Buisson soit sur le site des Moulins.

Il indique l'enjeu d'un site touristique sur le marais. La CAN prête attention sur ce type de projet. Il rappelle le projet historique du Petit Buisson et les différentes associations culturelles présentes (théâtre, noceux, cinéma...).

A l'occasion du don d'un terrain à la commune, Monsieur le Maire a été informé de la mise en vente ce printemps de la ferme des moulins. L'évaluation des domaines est en cours. Il est possible de faire subventionner l'achat (40%). Les associations sont intéressées par ce site. Il est également possible d'y mettre les cours de l'école d'art plastique, actuellement organisé dans les locaux de l'école.

Monsieur le Maire informe de la venue de Monsieur J. BALOGES le 21 mai. Il est prévu de lui présenter les projets et réalisations en cours sur la commune (commerce de proximité, convention avec l'EPF). A 17h00, une réunion du conseil municipal informelle sera organisée en sa présence.

Monsieur le Maire lance le tour de table.

Amélie DESSET : Le site est magnifique avec de très belles possibilités en terme de surface. Lieu atypique, envie d'y être et d'y faire des choses spontanément. Très beau lieu, intérieur et extérieur, pré attenant.

Monsieur le Maire propose à l'équipe minoritaire et ceux qui ne l'ont pas encore vu de visiter le site.

Manuel BALQUET : plein de choses peuvent être imaginé. Cependant il convient d'attendre l'estimation des Domaines.

Yannek MEUNIER : beau site plus proche du bourg. Il est important de pouvoir y aller à pied. Y voir plus clair / aménagement, financement, animation tout le long de l'année...

Nathalie CLAIN : On peut s'y projeter facilement. C'est également un projet structurant pour l'identité de la commune.

Monsieur le Maire indique que les statuts de l'association du Petit Buisson vont intégrer les jardins. La modification de l'association du petit buisson est en cours.

Clément MATHÉ : Le site est intéressant et a du potentiel. Il précise qu'il ne l'a pas visité. Sur la question de l'achat : peur de s'éparpiller. Il aime l'idée de concentrer les choses dans le cœur du village. Il pense cependant que le bâtiment de la mairie est sous-exploité. Que fait-on de la poste actuelle ? La raser ! Pour gagner du parking. Que fait-on de l'ancienne gare, des halles du petit marché... Il convient de ne pas mettre ces bâtiments de côté... Du point de vue touristique, il est intéressant de s'écarter du marais. Le marais est saturé aujourd'hui. Zone de balade sur l'eau très vaste. Il est intéressant de remettre un pied dans l'histoire du marais, les moulins qui utilisaient les vents d'ouest c'est un atout intéressant à développer. Il fait sens touristiquement. Cependant quel coût ? que fait-on du site du petit buisson ? Mettre en valeur l'embarcadère. Ne pas oublier ce que l'on a déjà.

Dany BREMAUD : En attente de la visite.

Patrick LEBLOND : Il partage l'analyse de Clément MATHÉ. Cela pourrait permettre de déplacer les visiteurs vers ce site. Il est bien d'aller voir les lieux. Les moulins parlent à tout le monde surtout quand ils ont des ailes. Une salle intermédiaire manque. Il pourrait être intéressant aussi de ce point de vue. La surveillance, la maintenance, et l'entretien du site du petit buisson reste un problème. La Ferme des moulins paraît plus facile à gérer, sous réserve que l'acquisition puisse se faire à un prix correct. L'idée est bonne. Cependant il convient de vérifier la faisabilité.

Catherine SPRIET : Elle attend de voir. Il faut avoir une vue d'ensemble et savoir ce qu'on veut faire en relation avec nos moyens.

Hélène POYVRE : Elle partage tout ce qui a été dit, le site est magnifique. Elle évoque le problème du coût et indique l'intérêt aussi pour la salle intermédiaire et le potentiel du site.

Charlotte BALQUET : En effet il ne faut pas oublier notre patrimoine. Nous avons besoin d'une salle intermédiaire.

Christophe ROGOSKI : L'espace est très beau. Le Moulin est à remettre en route. Cependant attention au prix et à la restauration par la suite. Il se pose également la question du parking. Pas d'intérêt de bétonner.

François BONNET : Les doutes et les questionnements de tous sont légitimes, en effet il faut attendre l'estimation des domaines. Le prix n'a pas été évoqué avec les propriétaires. Une visite des techniciens du parc est prévue demain.

Martine CHOLLET : Le lieu est très joli, le bâtiment est beau. Elle partage les réflexions de Clément et se questionne aussi sur le prix.

Isabelle DONNER : Elle n'a pas vu le site. Cela pourrait faire vivre le bourg tout au long de l'année mais pas au détriment de notre patrimoine.

Natacha RACOIS : Le lieu est très joli. Cela permettrait d'accueillir tout le patrimoine présent sur la commune. Les costumes, les coiffes des Noceux mais aussi les livres, cartes... Ce lieu pourrait les rassembler. Elle se questionne aussi sur le prix.

Frédéric ROUILLON : Le lieu est atypique, chargé d'histoire (four, maison, moulin...). Il y a des aides à aller chercher (fédération des moulins de France). Deux moulins côte à côte, beau projet à mener, il y a du travail ! Il faut attendre cependant le prix de vente.

Patrick GERMAIN : Le lieu est magnifique. Permettrait de répondre au manque de lieu pour les spectacles, les expositions... Cependant reste la question du financement.

Stéphane IZAMBART : Il connaît le lieu propice à la salle intermédiaire. Il est vrai que le prix va faire peur. Mais plein de projets à y mener.

Questions diverses :

- Vente de 11 logements cité des Noyers par l'office HLM. Avis de la commune en cours.
- Organisation des élections. Les élus sont invités à y participer selon les horaires possibles pour chacun. Le Président et la secrétaire pourront être mutualisés pour les 2 scrutins sur chaque bureau de vote. Préconisation : Etre vacciné ou test recommandé deux jours avant.
- Les membres de la commission de contrôle électorale (Isabelle DONNER, Frédéric ROUILLON, Clément MATHÉ, Dany BREMAUD, Patrick LEBLOND) se réuniront le jeudi 27 mai à 14h30. Suppléant : Catherine SPRIET, Christophe MORILLON et Christophe ROGOSKI. Une convocation sera transmise par mail, les suppléants seront sollicités en cas d'absence d'un titulaire.
- Pose d'un abris vélo face au vieux mignon entre le 17 et le 21 mai.
- Le Pont du port des gueux va être refait (pendant un mois...)
- Le CRER viendra au prochain conseil municipal afin de présenter le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur l'école maternelle. Clément MATHE évoque le bit coin, crypto monnaie et indique que la consommation mondiale pour miner la crypto monnaie est équivalente à la production mondiale d'énergie par les éoliennes.
- Nathalie CLAIN informe de la candidature de la commune à la semaine Européenne du Développement Durable organisée par la CAN.
- Patrick LEBLOND remarque que les travaux des tourterelles n'ont pas encore commencé. Mr le Maire répond qu'il a déjà relancé l'entreprise retenue. Il souhaite connaître à quoi correspondent les Travaux à la lagune. Mr le maire répond qu'il s'agit de la vidange des boues qui seront ensuite épandues (1 mois de délai). Il termine en souhaitant connaître l'avancée des travaux du SPAR et si le montant du loyer a été fixé. Mr le Maire répond que le loyer sera de 1 100 € €/mois. Patrick GERMAIN indique qu'à ce jour des fournitures ont été achetées à

hauteur de 11 623 € auxquels il faut ajouter les heures des employés ainsi que la peinture de la façade. Monsieur le Maire ajoute que l'enveloppe des 40 000 € de travaux sera respectée et qu'un branchement électrique sera ajouté pour les bâtiments restants à la commune.

- Il y a-t-il eu une réponse au courrier de plainte sur l'entretien du cimetière. Oui une réponse a été faite. Les agents sont intervenus.
- Un diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux va être engagé, y compris sur les maisons locatives de la commune. Dany BREMAUD indique que cela a déjà été fait. Il est répondu que cela était dans le cadre du conseiller en énergie partagé. Là il s'agit des bâtiments > 1000 m² (salle des fêtes et bâtiment de la mairie) obligation réglementaire.
- Qu'en est-il du défilé du 8 mai ? les consignes de la Préfecture n'ont pas été reçues.

Prochains Conseils Municipaux : jeudi 10 juin 20h15 et 24 juin 2021 à la salle des fêtes

Affiché le 11 Mai 2021